

COMMUNE : BAVANS (25550)

N° 19 bis/2009

Nos réf. : CR/JD/DB

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 28/01/2009	L'an deux mil neuf le six février à 18 heures
DATE D'AFFICHAGE : 06/02/2009	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Claire RADREAU, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26</i>	Étaient présents : RADREAU Claire, KNEPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, PARRAIN Carole, MORENO Christine, MAKSOUD Mourad, MERAUX Jocelyne, MANIAS Marcel, FONTAINE Dalila, JACQUOT Laurent, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, BONNOT Monique, ZEFEL Frédéric, PERRON Danièle, CLAUDON Pierre, JEANNINGROS Samuel, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel, MARC Annie, PAGNOT Pascal
OBJET : <i>Acquisition terrain AP 289 « Sur Pertuis » appartenant à SCI CB 99 - Besançon</i>	Formant la majorité des membres en exercice. Excusés : GROSJEAN Laurence, a donné procuration à PARRAIN Carole, GRILLOT Fabienne, a donné procuration à ZEFEL Frédéric, DEMANGEON Michel, a donné procuration à PAGNOT Pascal, MIELLE Claudine, a donné procuration à MOUHOT Marcel. Absente : GARCIA Yamina Mr MANIAS Marcel est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle de terrain désignée ci-dessous :

Section AP 289 « Sur Pertuis » contenance 0 a 60 ca

appartenant à : SCI CB 99 dont le gérant est Monsieur BAECKLER –
5 Chemin des Essarts L'Amour à BESANCON (25000)

au prix de 4 900.00 €.

* Précise en outre que :

- les frais occasionnés par cette acquisition sont à la charge de la Ville,
- les crédits sont inscrits au Budget Primitif.

* Désigne Maître PEUGEOT - Notaire à Audincourt pour dresser l'acte.

* Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Préfecture le 19/02/09
Publiée le 19/02/09
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

18

